

# « Il faut interdire de fumer à la maison »

**Pour protéger les enfants, le vice-président du principal syndicat de médecins appelle à une intervention du législateur.**

La proposition devrait avoir un effet explosif : le docteur Roland Lemye, vice-président de l'Absym, principal syndicat de médecins en Belgique, propose d'interdire dorénavant aux fumeurs de consommer du tabac dans leur propre maison ! Ou du moins dans les pièces où les enfants vivent, c'est-à-dire non seulement leur chambre, mais aussi toutes les pièces communes ou de séjour.

Dans une carte blanche publiée par *Le Soir*, il estime que

« le droit des enfants de vivre dans un environnement sans tabac » justifie cette extension de l'interdiction de fumer jusque dans la sphère privée.

Le médecin entend que cette interdiction s'étende « dans chaque maison, la pièce commune et la chambre de l'enfant, ou au moins la chambre où il dort. Il en va de même de la voiture dans laquelle l'enfant est transporté. »

Comment le spécialiste envisage-t-il d'appliquer concrètement cette interdiction, derrière

le secret des murs de l'habitation privée, généralement tabou ? N'est-ce pas une mesure inapplicable ? Comment s'assurer que cette interdiction est respectée ?

« Sincèrement, je ne pense pas qu'il faille mettre les parents en prison ni même leur appliquer une amende s'ils enfreignent cette règle. L'idée est plutôt de persuader en expliquant quelle nocivité le tabac implique pour les enfants. Dans le passé, on a pu exprimer les mêmes doutes sur l'efficacité de l'interdiction

des châtiments corporels. Cette interdiction vaut aussi bien pour le cadre familial privé. Même si on sait que l'objectif n'est pas atteint à 100 %, cette interdiction a eu un impact majeur sur la société. »

Mais quel espace restera-t-il au fumeur s'il est désormais proscrit de la majorité des pièces de sa propre habitation ? Roland Lemye ne prend pas de gants : « Il n'a qu'à aller fumer dehors. » ■

## « C'est pour protéger son enfant »

**SANTÉ** Le vice-président de l'Absym veut interdire de fumer à la maison

► Roland Lemye estime que fumer en présence d'enfants est de la maltraitance.

► L'interdiction serait une première mondiale.

### SUITE DE LA PAGE 1

Il faut interdire de fumer à la maison, « d'abord pour protéger son enfant du tabagisme passif, mais aussi parce que les enfants sont sous l'influence de l'exemple des adultes qui leur donnent une image positive du tabac. On sait parfaitement que la majorité des enfants de parents fumeurs deviennent fumeurs à leur tour. Il est indispensable de protéger les enfants. Les tout-petits font davantage d'infections respiratoires quand ils subissent des environnements tabagiques ».

Si cette proposition était votée, l'interdiction généralisée de fumer dans l'espace privé serait néanmoins quasi une première mondiale. Seul le petit royaume himalayen du Bhoutan proscrit totalement le tabac. Aux États-

Unis, certaines villes américaines ont déjà banni la cigarette dans les logements. Mais en Corée du Sud, une proposition est à l'étude, qui interdirait purement et simplement de fumer chez soi. Ce serait donc une première pour l'espace privé, dans un pays tout entier. Tandis que l'espace public, même à ciel ouvert, est parfois déjà frappé de nombreuses interdictions : aux abords des écoles, dans les stades, à la terrasse des cafés, dans les parcs, sur les plages... A New-York, il est interdit de fumer dans les parcs, sur les plages, et même dans la rue dans certains quartiers. Ce qui est aussi le cas dans quelques villes de Californie, à Melbourne et à Tokyo.

### « Un objectif prioritaire »

Mais n'est-ce pas excessif de songer à de telles interdictions, alors que notre pays tolère encore la publicité pour le tabac

dans les lieux de vente, n'interdit pas la large présentation des produits du tabac dans des magasins fréquentés par les plus

jeunes, a repoussé le paquet générique sans logos ni marque, toutes mesures sollicitées en vain par le secteur antitabac ? « Je ne le pense pas. La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. Les enfants n'ont pas d'alternative pour échapper au tabac quand il est consommé dans leur propre maison. Le lien entre l'exposition au tabagisme passif et les maladies infantiles est bien établi. Celui de l'exposition à ce tabagisme et au fait de

se mettre à fumer très jeune est également avéré. Les jeunes sont d'ailleurs une cible privilégiée des cigaretteurs. Comme ils tuent leur clientèle, ils doivent la remplacer. Les tabacs de cigarette sont saucés, traités pour les rendre plus agréables mais surtout, pour rendre la dépendance plus rapide. Ils mettent en œuvre toutes les stratégies pour accrocher le maximum de clients, les plus jeunes possibles. Mettre nos enfants à l'abri devrait être un objectif prioritaire. Le tabac tue plus que le terrorisme », assène Roland Lemye. ■

FREDERIC SOUMOIS

**INFRACTIONS****On continue à fumer dans 15 % des cafés**

L'interdiction de fumer dans les lieux publics a été mieux respectée en 2015 qu'en 2014 dans les cafés, mais pas dans les casinos et salles de jeux, indique le SPF Santé publique. L'an dernier, son service de contrôle « Tabac et alcool » a vérifié le respect de la législation dans 5.634 cafés, 182 casinos et salles de jeux et 4.669 autres endroits publics. Seuls 15 % des cafés visités ne respectaient pas l'interdiction, contre 18 % en 2014 et 22 % en 2013. Le nombre d'infractions est en baisse notamment grâce aux contrôles ciblés auprès des cafés problématiques, estime le SPF Santé publique. L'interdiction de fumer est davantage problématique dans les casinos et salles de jeux, où les inspecteurs ont renforcé leurs contrôles car les infractions n'y ont pas diminué depuis 2011. Pas moins de 37 % des endroits visités en 2015 étaient dans l'illégalité, dont 52 % des fumeurs.

FR.SO